

16  
21 FEV 1975

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 Février 1975.

L'an mil neuf cent soixante quinze, le vingt et un février à vingt heures quarante cinq,

Le Conseil Municipal de la Ville de MENNECY légalement convoqué le 15 Février 1975, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ÉTAIENT PRESENTS : MM. JEAN-JACQUES ROBERT Maire - CHAMPAGNE - VIOLETTE - LEON - NICE Maires-Adjoints - BERNIER - DENEUX - DUMAS - PERTIN - HOT - CHANGENET - RABIER - FRANCO - Mme. CALLIGARO - Mlle. ARCHENault -

POUVOIRS : M. LHORTY à M. CHAMPAGNE  
M. DHONT à M. HOT  
M. BACA à M. VIOLETTE

ABSENTS EXCUSES : MM. GIBERT - JUDITH - GILLES - BRES -

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté.

La séance est ouverte.

DELIBERATION 001.75.

- BUDGET PRIMITIF 1975 -

Le Maire fait un exposé de présentation du Budget Primitif 1975 qui cette année se présente sous une nouvelle forme puisqu'il est soumis aux règles de la comptabilité applicables aux Communes de 2ème catégories (M.12.).

Il informe le Conseil que la Commission des Finances a émis un avis très favorable et il demande que le document soit accepté tel qu'il a été présenté.

LE CONSEIL

Après discussion et examen des postes de dépenses et de recettes.

ADOpte chacun des chapitres et entérime la décision de la Commission des Finances,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 21 FEV 1975

Le Budget ainsi voté se monte en totalité à :

- Section de Fonctionnement.....5.550.000,00 F.
- Section d'Investissement.....2.615.116,00 F.

Du vote de ce Budget les décisions suivantes sont prises :

1°) - PRODUITS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES :

LE CONSEIL

A l'unanimité, demande que le produit :

- de l'impôt à venir de l'ensemble des Contributions Directes soit de :

- 1.853.226,00 Francs -

- de la taxe sur les locaux professionnels soit de :

- 10.000,00 Francs -

de : - de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères soit

- 260.000,00 Francs -

2°) - TRANSPORTS URBAINS :

Confirme sa délibération du 20 Décembre 1974 relative à la mise en service du transport urbain à compter du 17 Mars 1975, pour une période d'essai de 6 mois.

3°) - PISCINE :

DECIDE de fixer à 2,00 Francs le droit d'entrée à la piscine pour les habitants de MENNECY, à 5,00 Francs pour les personnes étrangères à MENNECY et d'accorder la gratuité pour les enfants fréquentant les Ecoles Maternelles, Primaires et C.E.S. de MENNECY ainsi qu'à ceux fréquentant le Lycée.

4°) - TAXE D'ASSAINISSEMENT :

DECIDE de porter la taxe d'assainissement de 0,60 F. à 1 F. par mètre cube d'eau.

5°) - TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE QUARTIER DU CLOS-RENAULT :

ADOPTE le dossier présenté par la Direction Départementale de l'Equipement relatif aux travaux de voirie à exécuter dans le quartier du Clos Renault qui s'élèvent à :

- 315.000,00 Francs -

AUTORISE le Maire à signer le marché à intervenir.

*Vu le 2 Juin 1975. Evry  
P. le Prefet Le Sous Prefet de  
l'Arrondissement d'Evry  
J. Tramblat*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 FEV 1975

6°) - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES :

DECIDE la construction de 3 classes maternelles à la Jeannotte II, 1 classe maternelle aux Châtries, 4 classes maternelles aux Myrtilles suivant les dossiers présentés par les Architectes.

7°) - ECLAIRAGE PUBLIC :

DECIDE de poursuivre l'étude pour réaliser une première tranche de travaux d'amélioration de l'Eclairage Public.

8°) - TENNIS :

ADOpte et AUTORISE le Maire à signer la convention réglant les modalités d'utilisation des tennis municipaux avec la Section "Tennis" de l'Association sportive de MENNECY.

DELIBERATION 002.75.

- Désignation d'un Délégué au Syndicat d'Assainissement de la Région de Corbeil-Essonnes -

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de Monsieur DENEUX sa démission de Délégué du Conseil Municipal au Syndicat d'Assainissement de la Région de Corbeil-Essonnes.

Monsieur DENEUX ne pouvant assister aux réunions pris par ses obligations professionnelles.

LE CONSEIL

Après discussion nomme, à l'unanimité, Monsieur ROBERT pour occuper cette fonction.

DELIBERATION 003.75.

- Désignation d'un Délégué au Syndicat Intercommunal pour l'Équipement Social de la Région d'EVRY -

Le Maire informe qu'il a reçu de Monsieur CH ANGENET sa démission de Délégué du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal pour l'Équipement Social de la Région d'Evry.

Monsieur CHANGENET ne pouvant assister aux réunions retenu par ses obligations professionnelles,

LE CONSEIL

Après discussion nomme, à l'unanimité, Monsieur ROBERT pour occuper cette fonction.

*Vu Evry le 2 Juin 1975  
P. le Préfet Le Sous  
Préfet de l'Arrondissement  
d'Evry J. Crombert*

*Vu Evry le 2 Juin 1975  
P. le Préfet Le Sous  
Préfet de l'Arrondissement  
d'Evry J. Crombert*

